



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 novembre 2025

Publication de l'Infostat Justice n°204 :

« La justice en France en 2024 : perception, connaissances et expériences judiciaires »

La dernière grande étude du service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) du ministère de la justice révèle que les attentes des Français face à la Justice sont nombreuses et contrastées, mettant en lumière leur niveau de confiance, leurs opinions, leurs connaissances et leurs expériences vis-à-vis de l'institution judiciaire.

Plus de dix ans après la première grande enquête sur la Justice, le SSER a mené une nouvelle enquête d'ampleur inédite sur la Justice en France (EJF-2024), basée sur un échantillon de 25 000 personnes représentatif de la population française qui ont été interrogées au deuxième semestre 2024 sur plusieurs thématiques, principalement axées autour de leur opinion sur la Justice et leur connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la Justice. Elles ont aussi été questionnées sur leurs expériences avec le monde judiciaire, dans le cadre d'affaires en justice qui les ont directement impliquées, ou en lien avec leur venue dans un tribunal, quelle qu'en soit la raison.

Les résultats de cette enquête confirment les constats critiques de l'enquête précédente sur plusieurs items clés : confiance, lenteur, complexité, ou égalité de traitement.

Ces constats illustrent la nécessité d'une Justice plus rapide, plus simple et plus égalitaire, dans la continuité des actions engagées par Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui réaffirme son engagement à poursuivre les politiques publiques engagées en ce sens « *Nous écoutons les attentes des Français et agissons pour une justice qui répond à leurs besoins. Les résultats de cette enquête renforcent notre détermination à poursuivre nos efforts pour une institution judiciaire plus proche des citoyens.* »

Un niveau de confiance faible de la part des citoyens...

Comparée à cinq autres institutions publiques (la police, la gendarmerie, le système public de santé, l'administration fiscale et l'éducation nationale), la justice apparaît comme celle suscitant le moins confiance : 41 % des Français déclarent ne pas lui faire confiance en 2024.

Plusieurs facteurs ont été identifiés permettant d'éclairer la question de la confiance dans l'institution judiciaire, sujet central de l'étude. Parmi eux, les personnes déclarant subir des discriminations sont nettement moins confiantes dans la justice que la moyenne des Français. Il en est de même pour celles qui éprouvent des difficultés à réaliser des démarches en ligne.

... mais une relative satisfaction des usagers

Pourtant, les Français ayant été impliqués personnellement dans une affaire judiciaire se disent globalement satisfaits de leur expérience, que ce soit en matière de durée de traitement, ou de décision

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

rendue. Pour ceux ayant été confrontés à un juge, il se déclarent très majoritairement satisfaits de cette rencontre, que ce soit du point de vue du temps d'écoute, de l'équité, ou de la clarté des explications.

Enfin, une expérience personnelle avec le système judiciaire - bien qu'elle soit souvent jugée satisfaisante - ne suffit pas à inverser une perception globalement négative : la proportion de personnes se déclarant pleinement confiantes dans la justice est deux fois plus élevée parmi celles n'ayant jamais eu affaire à elle que parmi celles ayant une expérience à la fois directe (vécue personnellement) et indirecte (vécue par un proche).

Une justice souvent jugée trop lente et difficile à comprendre

D'autres items font également l'objet d'appréciations négatives : la justice est souvent jugée trop lente (86 %), peu compréhensible (78 %), trop chère (74 %), pas assez sévère (68 %) et inéquitable dans son traitement des citoyens (69 %).

Perspectives : le garde des Sceaux et le ministère de la Justice s'engagent pour une justice plus proche des citoyens et qui répond mieux à leurs attentes

Face au constat d'une rupture croissante entre les français et l'institution judiciaire, le ministère de la Justice, sous l'impulsion du garde des Sceaux, a développé une stratégie globale afin de mieux prendre en compte les attentes exprimées par les Français et cela afin d'éviter une rupture entre les citoyens et leur Justice.

Depuis près d'une année, cette volonté du ministre de la Justice se décline au travers de multiples orientations :

- Remettre les victimes au cœur de la Justice,
- Améliorer l'accessibilité et les délais de la justice civile : justice du quotidien et qui compose plus de 60% des décisions rendues,
- Simplifier l'accès à la Justice et simplifier les démarches administratives pour un meilleur accès au droit avec la dématérialisation des procédures et l'accompagnement numérique des justiciables,
- Recruter des profils plus divers et mieux former les personnels du ministère de la Justice,
- Améliorer la compréhension du langage juridique en rendant les décisions de justice plus pédagogiques et accessibles à tous,
- Simplifier la justice pénale, de manière à la rendre plus claire et lui faire gagner en crédibilité,
- Déployer une politique pénitentiaire ambitieuse.

Plusieurs mesures très concrètes ont été prises ses derniers mois :

- Plusieurs décrets afin de fluidifier la justice civile, la rendant plus rapide et plus accessible,
- L'ouverture de prisons de haute-sécurité,
- Le lancement de prisons dites modulaires : 25 sites pour un total de 3 000 places, afin de répondre plus rapidement à la problématique de surpopulation carcérale,
- Le lancement des États généraux de l'insertion et de la probation afin de repenser l'accompagnement des personnes condamnées pour éviter la récidive,
- Le développement d'une plateforme unique d'orientation des victimes : jesuisvictime.com
- Le lancement d'une réforme de la formation initiale des magistrats afin que les profils soient plus représentatifs de la société française et que les apprentissages soient mieux adaptés au 21^e siècle,
- La création d'une direction des victimes et des usagers au sein du ministère de la Justice,
- La préparation du projet de loi visant à rendre les peines plus efficaces et lisibles.

**Retrouvez la publication *Infostat Justice n°204* sur le site du ministère de la Justice, Rubrique
[Publications – Statistiques](#)**

*

A propos du service de la statistique, des études et de la recherche

Le service de la statistique, des études et de la recherche (SSER), en tant que service statistique ministériel, élabore et met en œuvre le dispositif statistique permettant d'éclairer le débat public dans le domaine de la justice. Il contribue aux réflexions, et participe à l'évaluation des politiques publiques. Il fait partie du Service de la statistique public, coordonné par l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee).